

Nombre de tués en 2024 (janvier-février)									
Nombre de tués en 2023 (janvier-février)									
Nombre de tués en février 2024									
Nombre de tués en février 2023	3								

	Accidents	Tués	Blessés
Février 2024	32	2	44
Février 2023	36	3	51
Mars 2023-février 2024	511	34	647
Mars 2022-février 2023	569	51	<i>7</i> 06
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-10 %	-33 %	-8 %

			Catégo	ories d'us	agers		Tranches d'âges									Sexe		Type de réseaux				Localisation	
Répartition des tués	大		<b>₫</b> ₺	<b>6</b>			0-13	14-17	18-24	25-29	30- 44	45-64	65-74	75 et +		-	Auto- route	RN	RD	vc	Hors agglo	En agglo	
Février 2024					2				1				1		1	1	1		1		1	1	
Total mensuel %					100 %				50 %				50 %		50 %	50 %	50 %		50 %		50 %	50 %	
Total 2024	1	2			5		1		2				4	1	7	1	1		6	1	5	3	
Total annuel %	13 %	25 %			62 %		12,5 %		25 %				50 %	12,5 %	87 %	13 %	12,5 %		75 %	12,5 %	62 %	38 %	

**Au mois de février 2024,** on compte 1 tué de moins sur les routes de Haute-Savoie par rapport à février 2023. Depuis le début de l'année, les causes principales des accidents mortels sont la vitesse excessive ou inadapté, le non-respect des règles de circulation et l'inattention. Sur les douze derniers mois, le nombre de tués baisse de 33 % ainsi que le nombre d'accidents et le nombre de blessés respectivement de -10 % et -8 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, 38 % des tués sont des usagers vulnérables (17 % 2023).

## Avec la ceinture, attachons-nous à rester vivants!



**3** 

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire depuis 50 ans et pourtant, en 2022, encore 24 % des personnes tuées sur la route n'avaient pas attaché leur ceinture. De même, si 98,5 % des automobilistes bouclent leur ceinture de sécurité à l'avant, encore 9 % des passagers ne le font pas à l'arrière (source ONISR 2022).

En Haute-Savoie, entre 2022 et 2023, 9 % des usagers impliqués dans un accident n'avaient pas attaché leur ceinture (source ODSR74 2024).

Or, en cas d'accidents, la plupart des traumatismes corporels graves sont consécutifs

à l'éjection des occupants hors du véhicule ou à leur projection à l'intérieur de ce véhicule.

Lors d'un choc à 50km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas attaché. « Mettre sa ceinture, c'est se protéger et protéger les autres ».



## L'État agit!

« Transport en autocar, n'oubliez pas de boucler votre ceinture »

Bien que le port de la ceinture pour les occupants d'autocars soit obligatoire depuis maintenant 20 ans, près de 80 % des élèves déclarent ne pas mettre leur ceinture lors de leurs déplacements en transport scolaire!

La coordination sécurité routière, à l'aide d'un car pédagogique et en partenariat avec l'association ADATEEP 74, organise depuis 2021, dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), des opérations de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité (2 800 collégiens sensibilisés depuis de lancement de l'opération).

En 2024, déjà près de 1 000 élèves de lycées et collèges haut-savoyards (Thonon-les-Bains, Bons-en-Chablais, Samoëns, Saint-Julien-en-Genevois et Saint-Jorioz, ) ont été sensibilisés.

Pour en savoir plus : www.haute-savoie.gouv.fr Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie